



10/04/2024

Comité syndical

**P
R
O
C
È
S
-
V
E
R
B
A
L**

Ordre du jour :

- 1) Appel nominatif
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du procès-verbal du comité syndical du 7 mars 2024
- 4) Budget principal - Approbation du budget primitif 2024
- 5) Participations des communes au financement du SIEPEA pour l'année 2024
- 6) Budget annexe SIEPEA ÉNERGIE - Approbation du budget primitif 2024
- 7) Questions diverses

La séance débute à 18h35.

1) Appel nominatif

L'appel nominatif est effectué par la Présidente du SIEPEA.

Présents : Nathalie Fontaine, Thierry Lachaise, Philippe Mazière, Catherine Casimir, Cécile Fougères, Charlotte Guéret, Cécile Lagrange, Gabrielle Lavillard

Invités : Claude Compain, Mathieu Meyze, Jérémy Roux, Serge Roux, Sandrine Savary

Absents excusés : Véronique Barinotto, Nathalie Bruyère, Émilie Chauchet, Philippe Delachair, Sylvie Lavallade, Sandrine Reix

Invités excusés : Jean-Yves Rigout, Béatrice Tricard

Agent du SIEPEA présent : Stéphane Barreteau

Quorum : 5. Présents : 8. Le quorum est atteint.

2) Désignation du secrétaire de séance

M. Philippe MAZIÈRE est désigné secrétaire de séance.

3) Approbation du procès-verbal du comité syndical du 7 mars 2024

La Présidente présente le procès-verbal du comité syndical du 7 mars 2024 et demande s'il y a des remarques sur son contenu.

En l'absence d'observations, le procès-verbal du comité syndical du 7 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

4) Budget principal - Approbation du budget primitif 2024

La Présidente rappelle qu'après l'approbation du compte administratif 2023 lors de sa réunion du 7 mars 2024, le comité syndical est désormais appelé à se prononcer sur le budget primitif 2024, dont les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 207 022,16 €

Recettes : 1 207 022,16 €

Section d'investissement

Dépenses : 2 583 294,87 €

Recettes : 2 583 294,87 €

La Présidente rappelle qu'une note de synthèse explicative a été jointe au dossier de convocation.

Les vues détaillées sont présentées à l'assistance.

M. Serge ROUX demande ce qu'il en est de l'importante recette au titre de la CTG. Il est répondu que cela comprend un rattrapage de l'année 2023 qui n'a pas été versée par la CAF.

Mme GUÉRET demande combien d'agents seront recrutés. Il est répondu qu'il devrait y avoir 2 ETP supplémentaires à la crèche, 2 postes à 25 heures en ALSH et TAP. L'estimation des nouveaux besoins dans le domaine technique est en cours de finalisation mais il est déjà possible d'affirmer que ce sera moins d'1 ETP.

Mme LAGRANGE demande ce que regroupe l'article 611. Il est répondu qu'il comprend les repas pour la crèche et l'ALSH, mais également plusieurs contrats (maintenance informatique, licences des logiciels métiers).

Mme FONTAINE fait un point sur la situation de la trésorerie. Elle rappelle qu'une ligne de trésorerie a été utilisée ponctuellement à deux reprises depuis le début de l'année.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget principal.

5) Participations des communes au financement du SIEPEA pour l'année 2024

La Présidente rappelle que l'article 5 des statuts du SIEPEA précise que « La contribution des communes associées aux dépenses du syndicat est déterminée par le comité syndical, selon les clés de répartition à définir suivant les actions engagées. »

Elle précise également que la commission finances réunie le 26 février 2024 a émis un avis favorable à l'application des clés de répartition suivantes :

- pour les services prenant en charge des enfants, nombre d'heures-enfants par commune en N-1 (crèche, ALSH périscolaire, TAP, ALSH extrascolaire et séjours) ;
- pour les services ne prenant pas en charge des enfants, pourcentage du nombre d'habitants (relais petite enfance, pôle administratif, pôle enfance).

S'agissant de la commune de Nieul, dans la mesure où les enfants y résidant ne seront pleinement pris en charge par le SIEPEA qu'à compter de septembre 2024, considérant par ailleurs qu'il n'existe pas de fréquentation mesurée pour l'année 2023, la clé de répartition prévoit la prise en compte exclusive du pourcentage de la population (22 %), pour tous les services, et à hauteur d'un tiers de l'année 2024, soit un pourcentage final de 7,33 %.

Les résultats obtenus sont donc les suivants :

Pour Nieul : 39 095,65 €

Pour Peyrilhac : 115 336,65 €

Pour Saint-Gence : 205 989,73 €

Pour Veyrac : 172 942,81 €

M. COMPAIN s'étonne de la baisse de la participation demandée à la commune de Veyrac. Mme GUÉRET confirme qu'il y a pourtant le même nombre d'enfants qu'auparavant. Il est précisé que c'est la baisse de fréquentation qui est à l'origine de cette baisse. Même s'il souligne qu'il ne s'agit pas de remettre en question ce qui a été convenu avec le maintien d'un ALSH à Veyrac en septembre prochain, M. Serge ROUX trouve paradoxal que cela soit le cas alors que la fréquentation a sensiblement baissé.

Mme GUÉRET demande à connaître les suites de la commission d'attribution des places en crèche. Mme FONTAINE répond qu'elle a permis d'attribuer toutes les places prévues par l'augmentation de l'agrément à concurrence de 32 places. M. MEYZE souligne qu'il est positif de ne pas avoir refusé de dossiers.

Le comité syndical approuve à l'unanimité les montants des participations au titre de l'année 2024 et autorise la Présidente à solliciter les communes pour le versement des troisièmes acomptes et des soldes 2024.

6) Budget annexe SIEPEA ÉNERGIE - Approbation du budget primitif 2024

La Présidente rappelle que le déploiement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du pôle enfance intercommunal pour une capacité de production totale annuelle d'environ 72 000 kWh permettra de couvrir une partie des besoins en autoconsommation,

et de revendre le surplus de production dans le cadre d'un contrat de rachat signé avec EDF.

Compte tenu de la revente d'électricité, la gestion de telles installations nécessite la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) et d'être retracées dans un budget annexe relevant du plan comptable M4.

À ce titre, le budget annexe SIEPEA ÉNERGIE a été créé par la délibération D006-2024 du 25 janvier 2024.

La Présidente demande au comité syndical de se prononcer sur le budget primitif 2024, dont les sections d'exploitation et d'investissement s'équilibrent comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses : 600,00 €

Recettes : 600,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 100 201,27 €

Recettes : 100 201,27 €

Comme pour le budget principal, une note de synthèse explicative a été est jointe au dossier de convocation. Les vues détaillées sont présentées à l'assistance.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget annexe SIEPEA ÉNERGIE.

7) Questions diverses

M. LACHAISE revient sur la visite du chantier de construction du pôle enfance intercommunal qui s'est tenue le 6 avril. Mme GUÉRET dit qu'elle a apprécié et que c'est un plaisir de voir le projet se réaliser concrètement. De plus cela a coïncidé avec un article sur le SIEPEA paru dans *Le Populaire du Centre*.

Mme GUÉRET souligne qu'il faudra réfléchir à l'organisation de l'inauguration et des portes ouvertes.

M. MAZIÈRE fait part d'un petit regret car il y avait tout de même un certain nombre de personnes absentes pour cette visite. Il s'agit d'un projet unique dans le développement du syndicat, qui concerne les enfants, ce que l'on a de plus précieux. M. Serge ROUX dit que ça sera la réalisation majeure du mandat des quatre communes.

M. MAZIÈRE évoque le fait que des salles mutualisées pourraient initier une réflexion sur un usage en intercommunalité.

Mme LAVILLARD demande si le versement du fonds de soutien à l'organisation des activités périscolaires est maintenu. Il est répondu que, pour le moment, il n'y a pas de changement annoncé.

En l'absence d'autres remarques et dans la mesure où tous les points prévus à l'ordre du jour ont été abordés, la séance est levée à 20h05.

Nathalie FONTAINE
Présidente



Philippe MAZIÈRE
Secrétaire de séance

